

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 24/04/2025 à 20h30

Présent(e)s : M.M Vincent RESTIF, Daniel BLU, Alain MAUNIER, Cynthia CADOT, Dominique TUSSEAU, Bruno TOUPLAIN, Dominique MOUNIER, Pascale JULIEN.

Absent(e)s :

Excusé(e)s : M.M Rose-Marie MARCINIAK,
Anthony TOURTIER, Franck CHRETIEN, Laëtitia ROUEIL,
Eliane GUYON, Florent CROSNIER

Pouvoir :

Secrétaire : M. Dominique MOUNIER

Date de convocation et d'affichage :

18/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Intervention des responsables de la bibliothèque de Pommerieux
2. Approbation PV du 27/03/2025
3. Finances : Choix de la banque ligne de trésorerie - Proposition de non remboursement solde de tout compte négatif Croissant Sébastien- Reversement excédent budget photovoltaïque sur budget principal
4. Défense incendie : Devis hydrostabilisateur de pression
5. Divers : Devis d'acquisition distributeur de baguettes – Convention partenariat Etudes et Chantiers
6. Questions diverses et imprévues

1. Intervention des responsables de la bibliothèque de Pommerieux

Mme Odile BOUCHER bénévole et responsable de la Bibliothèque de Pommerieux expose la situation de la bibliothèque.

8 bénévoles se relaient les mercredis et les samedis de 10H à 11H30. Elle informe qu'elle est bénévole depuis une quarantaine d'année. La bibliothèque a d'abord été installée à l'ancien presbytère, ensuite à un autre endroit et maintenant située au 17 ter grande rue, juste après l'accueil périscolaire.

34 usagers fréquentent la bibliothèque, surtout des enfants en classes primaires. A noter qu'il y avait plus de lecteurs il y a quelques années. D'autres usagers empruntent des livres à la médiathèque. Les adolescents désertent la bibliothèque. Possibilité de réserver des livres sur tout le réseau de la CCPC ;

Animation pour les petits : « Belles histoires » contée par un bibliothécaire de la Médiathèque 3 ou 4 fois par an. En lien avec l'école, les enfants empruntent des livres qui restent à l'école 4 fois par an, avec animation ou pas.

Ils recherchent de nouveaux bénévoles.

Le maire demande comment dynamiser la bibliothèque ?

M. Daniel BLU propose une porte ouverte. M. Dominique MOUNIER propose un circuit avec départ de la bibliothèque et retour à la bibliothèque. Mme Cynthia CADOT propose que la bibliothèque ouvre ses portes lors de la journée citoyenne,...).

L'organisation d'un évènement pourrait être envisagée à l'automne en collaboration avec la Médiathèque. Mme Odile Boucher se renseignera auprès de la médiathèque.

2. Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 27/03/2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27/03/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Finances

3-1 Choix de la banque crédit de trésorerie- 2025-04-01

Afin de pouvoir régler les factures concernant l'aménagement de la voie douce avant de percevoir les aides octroyées, M. le maire propose de réaliser un crédit de trésorerie de 100 000 €, d'une durée d'un an. 3 banques ont été contactées :

TABLEAU COMPARATIF DES LIGNES DE TRESORERIE									
100 000 €									
BANQUES	Durée	Montant	Frais de dossier	Commission d'engagement	Taux	Marge	Seuil de déblocage	Commission de non-utilisation	Durée de validité
CREDIT AGRICOLE	12 MOIS	100 000 €	0 €	0,20% soit 200 € pour la totalité	Taux révisable Euribor 3 mois 2,525 %	0,40%			08/04/2025
CREDIT MUTUEL			150 €	0 €	Taux EURIBOR 3 mois 2,44 %	0.60%	10 000 €		30/04/2025
CAISSE D'EPARGNE			1% soit 1000€		Taux Euribor 1 semaine 2,39 % au 24/03	1%	Aucun montant minimum	0,10% de la \neq entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen	15/04/2025

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après avoir étudié les différentes propositions et délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole, autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce crédit de trésorerie.

3-2 Proposition de non remboursement solde de tout compte négatif de M. Sébastien CROISSANT – Délibération N°2025-04-02

M. le maire informe que suite au décès de M. Croissant Sébastien, agent technique, il a été établi un solde de tout compte retraçant la paie de mars, l'indemnité de congés payés ainsi que l'attribution du RIFSEEP, il en résulte que les ayants droits sont redevables de 72,77 €. Vu les circonstances, et sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de ne pas demander le versement de ce reliquat de 72, 77 € aux ayants droit.

D'autre part, afin de pallier aux heures effectuées par M. Croissant Sébastien, M. le maire informe qu'un devis a été demandé à Etudes et Chantiers pour l'entretien du cimetière et qu'un appel à candidature a été lancé pour un recrutement au 16/06/25. M. Florent Boisseau peut à nouveau tondre le terrain de football. Il a été aperçu sur la route avec les jeunes une seule fois.

3-3 Reversement excédent budget photovoltaïque 2024 sur budget principal 2025- Délibération N°2025-04-03

M. le maire rappelle qu'il est possible de reverser l'excédent du budget photovoltaïque au budget principal sous réserve que soient remplies 3 conditions cumulatives :

L'excédent dégagé au budget du SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation d'un prix trop élevé

Le reversement de l'excédent n'est possible qu'après l'affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement

Le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à reverser l'excédent du budget photovoltaïque 2024 et cumulé soit 40 000 € au budget principal 2025 puisque les 3 conditions cumulatives ci-dessus sont remplies.

4. Défense incendie : Devis hydrostabilisateur de pression – Délibération N°2025-04-04

M. le maire informe que suite au dernier contrôle des poteaux incendies par VEOLIA, plusieurs bornes incendies n'étaient pas conformes à cause d'un débit insuffisant. Cette installation permettrait de renforcer la défense incendie dans le bourg de Pommerieux afin d'atteindre la norme qui est de 60m³/heure sous 1 bar restant. Après consultation du SDIS, VEOLIA propose un devis concernant l'installation d'un hydrostabilisateur de pression qui sera installé chemin du Coudray ou route d'Ampoigné, qui permettra de corriger le débit, pour un montant de 9572,42 € H.T et 11 486,90 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis VEOLIA d'un montant de 9572,42 € H.T et 11 486,90 € TTC afin de renforcer la défense incendie dans le bourg de Pommerieux, autorise M. le maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant.

- Réunion avec le SDIS le 24/04/2025 à 9H : Mise à jour des points d'eau de surface(plan d'eau, mare...). De nouveaux points d'eau ont été identifiés. Une visite sera programmée en 2026. La liste sera mise à jour et devra être complétée des coordonnées des propriétaires. Les piscines ne sont pas référencées mais peuvent éventuellement servir à approvisionner la défense incendie en cas de déficience du réseau.

5. Divers

5-1 Devis d'acquisition distributeur de baguettes – Délibération N°2025-04-05

Suite à la location du distributeur de baguettes dont l'échéance se termine au 17 juin prochain et vu le succès remporté par ce service, il est proposé d'acquérir le distributeur de baguettes. Une déduction de 25% des loyers est appliquée. Le distributeur de baguette sera encore sous garantie 1 an à cette date, au-delà une maintenance sur devis sera proposée.

Soit un total de 12 249,56 € H.T – 1 067.50 € (25% des loyers versés) = 11 182,06 € H.T soit 13 418.47 € TTC.

Le coût de la location était de 5040 € par an.

La convention de mise à disposition du distributeur au boulanger est renouvelée tacitement sauf dénonciation avec préavis de 2 mois.

Décision : Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'acquérir le distributeur de baguettes actuellement loué pour un montant total de 11 182,06 € H.T soit 13 418.47 € TTC, autorise M. le maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant.

Un bilan des ventes sera demandé au boulanger après un an de service.

5-2 Convention partenariat Etudes et Chantiers – Délibération N°2025-04-06

M. le maire propose une convention de partenariat avec Etudes et Chantiers pour entretenir le cimetière à raison de 5 journées d'intervention à compter du mois de mai 2025 jusqu'au 31/12/2025 pour un montant de 2 900 € soit 580 € par intervention. Le maire précise que seules les interventions nécessaires seront facturées.

Décision : Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve la convention de partenariat avec Etudes et Chantiers de mai au 31/12/2025 pour un montant de 2 900 € soit 580 € par intervention, autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

6. Questions diverses et imprévues

Elections municipales 2026

- Changement du mode scrutin : Vote pour une liste en totalité
- Respect de la parité hommes/femmes
- Possibilité d'avoir 2 candidats en moins sur la liste
- Revoir le programme du début de mandat pour bilan et futures élections

Commerce

- CR du comité de pilotage du 17/04 par M. Bruno TOUPLAIN
Une responsable de l'APESS 53 (Association pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire) qui aide à la construction du projet, était présente. L'association compte 3 salariés et 50 adhérents. Elle proposera un devis de prestations par rapport à la situation actuelle du projet. L'estimatif du projet qui consiste en la restauration du bâtiment place de l'If est de 195 000 €.

M. le maire informe que la CCPC abaisserait leur contribution à 66 000 € plus valeur vente du Pom's si c'est une gérance.

Ayant rencontré le directeur du pôle économie récemment, une contribution de 70 000 € sera proposée à la commission de bureau économie pour un tiers lieux ou bar associatif.

M. Daniel BLU s'insurge contre la CCPC, qui modifie, au fur et à mesure les montants de leur contribution et aussi que ce soit un technicien de la CCPC qui informe des modalités suivant le choix qui sera fait. Il attend un écrit de la CCPC pour entériner les propositions. M. RESTIF Vincent rencontrera, M. GENDRY, vice-président de la CCPC en charge des affaires économiques.

M. le maire informe également que la commune est inscrite au programme Village d'Avenir et qu'un RDV avec la Préfecture sera programmé prochainement pour apporter des conseils. Le projet pourrait bénéficier d'aide de la DETR et du CD53 si c'est la commune qui est le MO. Le coût de la rénovation avec les aménagements connexes (modification réseau électrique et aménagements extérieurs) pourraient être d'environ 250 000 €.

Il propose de valider le lieu du futur « commerce » et ou « lieu de vie », dans le bâtiment actuel mis à disposition du foyer des jeunes, place de l'If. Le conseil municipal, valide ce choix.

Ecole

M. MAUNIER Alain informe que la pergola au-dessus du bac à sable est montée et que le bardage identique à l'autre pergolas reste à réaliser

Voie douce en agglomération

- Informations par M. Daniel BLU : Réunion de chantier avec les protagonistes prévue le mercredi 30/04/2025 à 15H. Démarrage du chantier environ mi-mai. Les bornages nécessaires à la création de la voie douce ont été réalisés. Refus de vente du propriétaire d'une partie de parcelle permettant d'accéder aux lagunes.

Divers

- Démission de Mme Jessicka LUCIEN, conseillère municipale au 04/04/2025.
- Mariage : M. le maire demande aux conseiller(es) présent(es) si un ou une conseiller(e) municipal(e) pourrait être disponible pour officier un mariage prévu le 20/09 à 14h30, le maire et les adjoints n'étant pas disponibles.
M. Bruno TOUPLAIN se propose. Un arrêté devra être réalisé pour le nommer officier d'Etat-Civil.
- Accueil périscolaire : Un équipement de fermeture automatique du portail sera réalisé à l'accueil périscolaire car 2 enfants sont sortis non accompagnés. En attendant, le portail sera fermé à clés lorsque que les enfants seront dans la cour et une sonnette pourrait être installée.

Agenda :

- Conseils municipaux à 20 H30 à partir d'avril : 05/06 – 10/07
- 29/04/2025 : Présence restaurant scolaire (élu- M. Sallé) dernier jour présence Mme Rousseau Marie-Hélène
- 30/04/2025 : 1^{ère} réunion de chantier voie douce
- 05/05/2025 au 09/05/2025 : Résidence compagnie « Fiskal »
- 07/05/2025 : Réunion commission illuminations à 20H
- 15/05/2025 : Conférence sur la taille raisonnée
- 20/05/2025 : Pot de départ à la retraite M. Hélène Rousseau
- 24/05/2025 : Journée citoyenne + dates préparation 06/05/2025
- 03/06/2025 : Réunion commission communication
- 17/06/2025 : Bilan activités enfance CIAS
- 22/06/2025 : Pommérolienne (randonnées et courses cyclistes)
- 12/07/2025 : Tour de France

Levée de séance à 23H15

Le maire
Vincent Restif

Le secrétaire
Dominique MOUNIER